

Rapport
d'activités | 20
20

REPRÉSENTER ET DONNER DES AVIS

ÊTRE EXPERT DES RÉALITÉS DE VIE

ANIMER ET SOUTENIR LE RÉSEAU ASSOCIATIF

**PORTER DES SERVICES AUX FAMILLES ET
AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

Sommaire

Edito de la Présidente.....	p.4
Le contexte de l'Udaf 53.....	p.4-7
Au coeur d'un réseau.....	p.8-12
Nos principales missions.....	p.13
- Représenter et donner des avis.....	p.14-15
- Animer et soutenir le réseau associatif.....	p.16-17
- Porter des services aux familles et aux personnes vulnérables.....	p.18-32
- Être expert des réalités de vie.....	p.33-41

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Odile GOMBAULT



“ Ce qui fait l’Homme,
c’est sa grande
faculté d’adaptation.

Socrate ”

Faire le bilan d’une année est toujours complexe : faire le bilan de l’année 2020 l’est d’autant plus. En effet, la crise sanitaire, les gestes barrières, les confinements ont bousculé nos habitudes. Plus que jamais cette année, nous avons dû adapter nos activités pour continuer, de par la diversité de nos champs de compétences, à contribuer à l’épanouissement des familles mayennaises.

Forte de 33 administrateurs et 78 salariés, notre association a su, durant l’année 2020 rester source de dynamisme et d’évolution. Ainsi, **un service d’Appui à l’Accueil Familial** a vu le jour. Il permet d’informer et accompagner les familles d’accueil mayennaises mais aussi les professionnels qui s’interrogent sur ce mode d’accueil destiné aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Notre réseau associatif s’est également développé avec l’accueil de trois nouvelles associations dans notre réseau : **l’Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)**, en tant qu’association adhérente et les associations **Vacances et Familles** et **Association Evronnaise pour l’Education, la Culture et les Loisirs Evron(AEECL)** en tant que membres associés. Avec ces nouvelles associations, l’Udaf affirme de nouveau sa volonté de représenter toutes les familles mayennaises sans aucune distinction politique ou confessionnelle.

Cette année a également été pour nous l’occasion de rappeler notre légitimité, de par la loi, à représenter les familles mayennaises dans les différentes instances et auprès des élus. Ainsi, nous avons nommé au sein des **Centres Communaux et Intercommunaux d’Action Sociale, de nouveaux délégués** Udaf qui ont pour mission, avec les élus de leurs communes, de mener une action générale de prévention et de développement social dans les communes apportant ainsi des réponses très concrètes aux attentes et aux besoins des familles.

2020 fut ainsi une année inédite et dense. Riche en rencontres et en projets malgré le contexte particulier que nous vivons.

LE CONTEXTE DE L'UDAF 53



Les valeurs de l'institution

Union

de toutes les associations familiales mayennaises. Permet de mieux défendre les familles de la Mayenne en rassemblant ses forces.

Indépendance

de l'Udaf vis-à-vis de tout parti politique et de toute religion. Elle s'exprime en toute liberté et défend toutes les familles quelles que soient leurs croyances, leur appartenance politique et leur situation géographique au sein du département.

Respect

des idées et des opinions exprimées au sein de l'institution. Cet esprit de tolérance et de convivialité contribue également à la richesse de la politique familiale.

Engagement

au service de toutes les familles du département, dans leur développement et dans l'apprentissage de leur autonomie. Porteur et acteur d'action pour les familles, l'institution est force de proposition. L'Udaf les accompagne et s'adapte aux évolutions de la société.

Maison pour les familles

L'Udaf accueille chaque jour de 09^h00 à 12^h00 et de 13^h30 à 17^h00 les usagers de nos services, les majeurs sous mesure de protection ainsi que toute personne ou famille souhaitant nous rencontrer.

L'année 2020 fut une année marquée par la crise sanitaire. L'Udaf de la Mayenne a proposé des permanences sur rendez-vous afin de limiter les risques sanitaires tout en restant disponible et accessible aux familles mayennaises.

Créée en 1945 et reconnue d'utilité publique, l'Udaf de la Mayenne est une union départementale d'associations familiales (association loi 1901). Apolitique et aconfessionnelle, elle représente et soutient **toutes les familles** vivant sur le département. Elle défend leurs intérêts et les accompagne en fonction de leur besoin.

Les **124 associations** qui composent l'Udaf évoluent dans divers domaines (handicap, enfance, aide à domicile, soutien aux familles,...) et permettent de garantir la pluralité nécessaire à la représentation familiale.

4 missions définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles :

Représenter l'ensemble des familles mayennaises auprès des pouvoirs publics

Donner des avis aux pouvoirs publics sur des questions d'ordre familial grâce à l'Unaf

Représenter de plein droit les familles devant la justice

Gérer des services, confiés par l'Etat, pour les familles et les personnes vulnérables

Fonctionnement : Toutes les associations adhérentes à l'Udaf composent l'**Assemblée Générale**, qui est l'organe souverain de délibération de l'institution.

En 2020, elle a eu lieu le jeudi 24 septembre.

Les décisions prises en Assemblée Générale et la politique de l'association sont mises en oeuvre sous le regard du **Conseil d'Administration**. Présidé par Madame Odile GOMBAULT, ce dernier valide les comptes, l'adhésion des nouvelles associations, les candidatures de ses membres et tout projet important décidé par l'Institution.

L'Udaf possède également un bureau organe exécutif qui se veut force de propositions pour le conseil d'administration.

Conseil d'administration

Odile GOMBAULT, Présidente		Bureau
Christian THIRAUT, Vice-Président		
Louis GERVOIS, Vice-Président		
Martine SAUDRAIS, Trésorière		
Marie-Edith BLIN, Trésorière adjointe		
Isabelle GUILLOUARD, Secrétaire		
Monique PAILLARD, Secrétaire adjointe		
Margaret RENAUDIN, Membre		
Patrick BONNAND, Membre		
Marie-Céline ANTOINE	Pierre LAURENT	
Annie BECHU	Arnaud LE NAOUR	
Marie-France BENOIT	Frédérique LUCAS	
Joëlle BOITHEAUVILLE	Nicole MARTIN	
Michel COSME	Anne MORIN	
Marie-Aude COURCIER	Annick POULARD	
Madeleine DORGÈRE	David RAMODIHARILAFY	
Laurent GAGNARD	Luc REBILLARD	
Eric GERVAIS	Yolaine REBILLARD	
Yves GIBON	Josiane ROBIN	
Fernand JEUDY	Murielle ROGER	
Rémy LANGEARD		

Le Conseil d'Administration mandate la **Direction** pour gérer les services de l'Udaf.

Les commissions internes

Les commissions internes veillent au bon fonctionnement de l'Insitution.

Commission de contrôle

9 membres
4 réunions en 2020

Commission finances

7 membres
3 réunion en 2020

Commission tutelles

13 membres
4 réunions en 2020

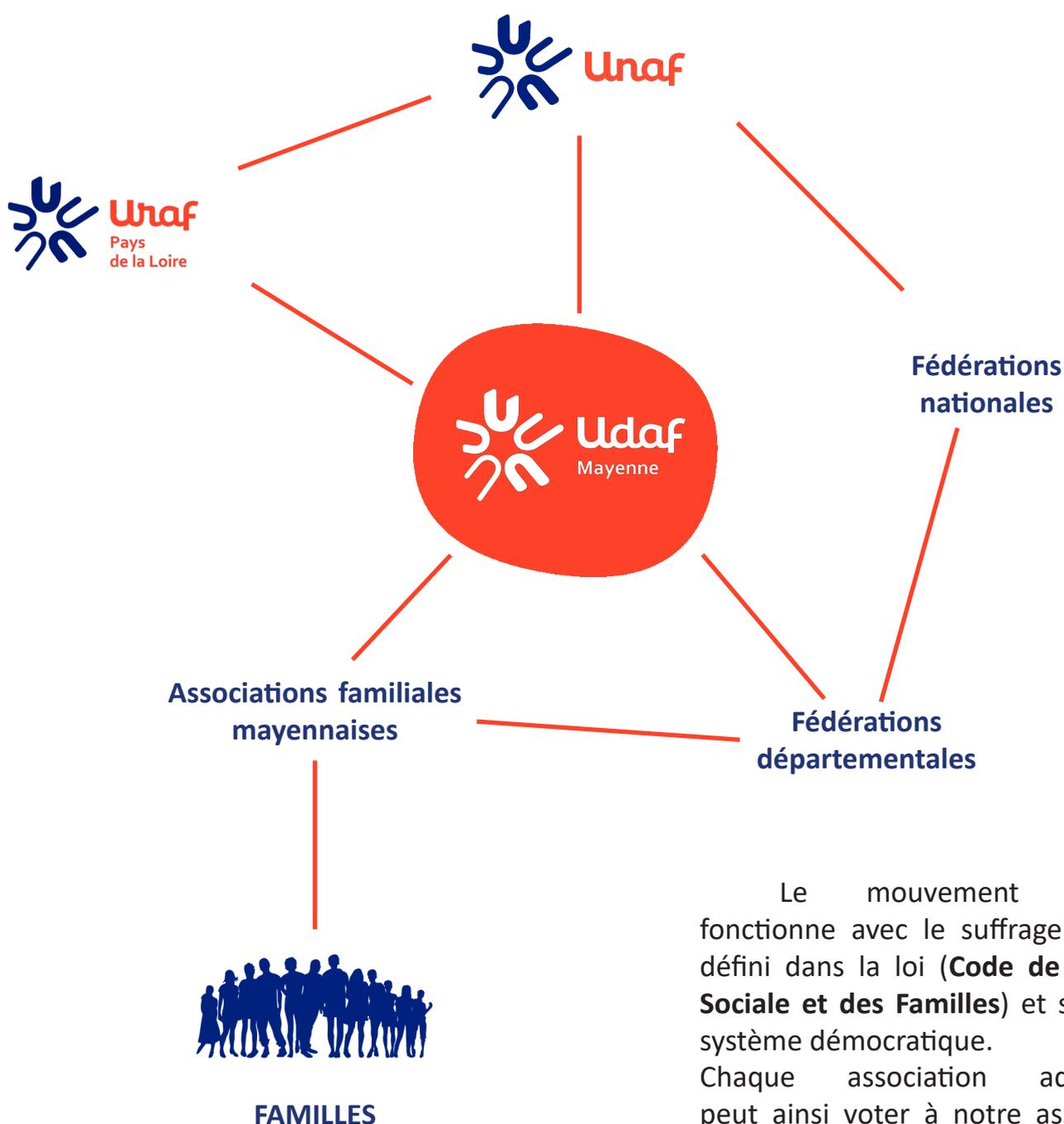
La Commission de contrôle par exemple permet chaque année de contrôler les listes d'adhérents fournies par les associations membres, d'étudier les candidatures au Conseil d'Administration et les demandes d'adhésion d'associations familiales

AU COEUR D'UN RÉSEAU



AU COEUR D'UN RÉSEAU

L'Udaf est inscrite dans un réseau : l'Unaf (Union Nationale des Associations Familiales) qui coordonne le réseau des Udaf et Uraf. A ce titre, elle organise des rencontres, des groupes de travail et des formations à destination des professionnels et des bénévoles. Régulièrement auditionnée par le gouvernement sur des sujets d'actualité, l'Unaf défend et construit la politique familiale. Son expertise dans de nombreux domaines (logement, éducation, parentalité, emploi, pauvreté, exclusion, santé, etc,...) lui permet de participer à de nombreuses instances nationales.



Le mouvement familial fonctionne avec le suffrage familial défini dans la loi (**Code de l'Action Sociale et des Familles**) et selon un système démocratique.

Chaque association adhérente peut ainsi voter à notre assemblée générale à hauteur de ses suffrages familiaux.

Associations adhérentes à l'Udaf au 31/12/2020

à buts généraux



Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques

- 2 associations locales

Présidente : M^{ME} COURCIER

*Offres locales de services aux familles (bourse aux vêtements, chantiers éducation..).
Portent les intérêts des familles catholiques auprès des pouvoirs publics.*



Familles de France

Président : M. THIRAUT

Association familiale libre de tout lien politique, confessionnel, syndical, idéologique ou géographique. Elle accompagne et défend les intérêts des familles.



Familles Rurales

- 51 associations locales

Président : M. LE NAGARD

Défense et accompagnement des familles. Création d'activités et de services en milieu rural.



UFAL-L (Union des Familles Laïques de Laval)

Président : M. LANGEARD

Représentation, défense, aide et accompagnement des familles dans le respect de la laïcité,

à buts spécifiques



A.A.F.A (Association des accueillants familiaux pour adultes de la Mayenne)

Présidente : M^{ME} BOITHEAUVILLE

Information, défense des familles d'accueil hébergeant les personnes âgées et/ou handicapées.



A.C.D.C (Activités Communales Créatives et Dynamiques)

Présidente : M^{ME} NOUET

Animations intergénérationnelles, organisation de moments de détente et de loisirs.



A.D.A.P.E.I (Association départementale d'amis, de parents et de personnes handicapées mentales)

Présidente : Mme EVRARD

Oeuvre pour les droits des personnes souffrant de handicap mental et de leurs familles, et pour favoriser leur intégration sociale.



A.D.M.R (Fédération Départementale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural)

48 associations locales

Présidente : M^{ME} HOCHET

Services à domicile de proximité. Aide toute famille et personne à bien vivre chez soi.



A.F.L.E.C (Association Familiale Loisirs et Culture)

Co-présidente : M^{ME} BARON

Co-président : M. MARTIN

Animations sur St Berthevin favorisant le lien social et intergénérationnel.



A.F.T.C (Association des Familles de Traumatisés Crâniens)

Présidente : M^{ME} HUREAU

Défense des intérêts matériels et moraux des victimes du traumatisme crâniens ainsi que ceux de leurs familles.



Aid'A Dom

Président : M. COSME

Services d'aide et d'accompagnement à domicile sur Laval, Château-Gontier et Mayenne. Gestion de structures d'accueil petite-enfance.



A.P.F - France Handicap

Délégué départemental : M. DESNOE

Mouvement de défense et de représentation des personnes en situation de handicap.



Association de la Médaille de la Famille

Président : M. REBILLARD

Distinction honorifique décernée aux personnes ayant élevé dignement au moins quatre enfants ou ayant oeuvré en faveur des familles.



Association des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins

Présidente : M^{ME} AULNETTE

Information, orientation et défense des personnes seules. Soutien des personnes veuves.



Association des Familles d'Accueil

Présidente : M^{ME} RESTIF

Regroupe les assistants familiaux de la Mayenne. Animation du réseau d'adhérents.



Association familiale des Veufs, Veuves et Personnes Seules de la Mayenne

Présidente : M. ROSIAN

Regroupe, aide et défend les personnes veuves et les personnes célibataires. Organisation d'animations.



Autisme Mayenne

Présidente : M^{ME} MOREAU

Regroupe des parents d'enfants autistes. Organisation d'activités pour les familles. Défense de leurs intérêts.



E.F.A

Enfance et Familles d'Adoption

Présidente : M^{ME} MARTIN

Soutien et conseille les familles adoptantes. Elle regroupe les candidats en cours de démarche, les familles ayant adopté ainsi que les adoptés adultes.



France Alzheimer Mayenne

Président : M. CHOISNET

Accompagnement, soutien, représentation des personnes atteintes de la maladie et leurs familles. Organisations d'animations, d'ateliers et de formations.



Jumeaux et Plus

Présidente : M^{ME} GUILLOUARD

Entraide matérielle et morale, information et défense des familles dont les enfants sont issus de naissances multiples.



M.F.R.E.O

Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

5 maisons familiales locales

Président : M. MOULLIERE

Formation jeunes et adultes (4ème à Bac+3) en s'appuyant sur l'alternance et en développant l'initiative, la créativité, la responsabilité et la solidarité.



U.N.A.F.A.M (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques)

Délégué départemental : M. BRIÈRE

Accueil, soutien, information et accompagnement des familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs.

Les membres associés

De par leurs statuts, ces associations ne peuvent devenir adhérentes à l'Udaf au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elles ne payent donc pas de cotisation, ne peuvent siéger au CA de l'Udaf mais participent tout autant au réseau de l'Institution.

Association
Evronnaise pour
l'Education, la
Culture et les
Loisirs

**A.E.E.C.L (L'Association Evronnaise pour
l'Education, la Culture et les Loisirs)**
Président : M. LESAULE



**ALMA 53 (Allo Maltraitance des
personnes âgées et/ou handicapées)**
Président : M. STEVENS



Association Mayennaise
d'Accueil des gens du Voyage

**A.M.A.V (Association Mayennaise
d'Action auprès des gens du Voyage)**
Président : M. GRANGER

Association
des Aînés
résidant en
Collectivités et
de leurs Familles

**A.R.C.F (Association des Aînés Résidant en
Collectivités et de leurs Familles)**
Président : M. REYBAUD



**A.S.M.A.T (Association des Assistantes
Maternelles Agréées de la Mayenne)**
Présidente : M^{ME} ROCHER



**A.T.M.P
Association tutélaire des majeurs
protégés**
Présidente : M^{ME} DESMONS



Habitat Jeunes Laval
Président : M. THOUROUDE



**JALMAV53 (Jusqu'à la Mort Accompa-
gner la Vie)**
Présidente : M^{ME} CHAPPELLON-LAOUR



**Foyers de jeunes travailleurs Le
NYMPHEA**
Présidente : M^{ME} GIBON



Foyers de jeunes travailleurs L'ILIADE
Président : M. SAULNIER



Centre de formation la FUTAIE.
Président : M. STEVENS



Vacances et Familles
Président: M. MACAIRE

NOS PRINCIPALES MISSIONS

4 missions définies par le Code de l'Action Sociale
et des Familles



REPRÉSENTER ET DONNER DES AVIS



PORTE-PAROLE DES FAMILLES

Les commissions sectorielles

Les commissions sectorielles de l'Udaf permettent de travailler sur des sujets d'actualité. Elles sont composées d'administrateurs, de bénévoles, de salariés et de toute personne invitée pour son expertise. Elles permettent d'identifier et de travailler sur des questions d'ordre familial.

Psychologie & Droit
de la famille

8 membres

Education & Formation

9 membres

Habitat & Cadre de vie

14 membres

54 instances de représentation

Comité local d'Usagers Conseil Départemental de l'Education Nationale
Service Conseil Logement Commission d'Agrément d'Adoption
Agence Départementale d'Informations sur le Logement
Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'Aide aux victimes
et de Lutte contre la Drogue, les Dérives sectaires et les Violences faites aux Femmes
Commission Départementale d'Orientation à l'Agriculture **Caisse d'Allocations Familiales**
Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat
Association Départementale d'Aide aux Victimes d'infractions Pénales
Commission Départementale de la Sécurité Conseil Territorial de Santé
Caisse Primaire d'Assurance Maladie **Mutualité Sociale Agricole**



121 représentants
sur tout le département

ANIMER ET SOUTENIR LE RÉSEAU ASSOCIATIF



Une institution au service des associations

Pour une association, devenir membre du réseau de l'Udaf de la Mayenne c'est

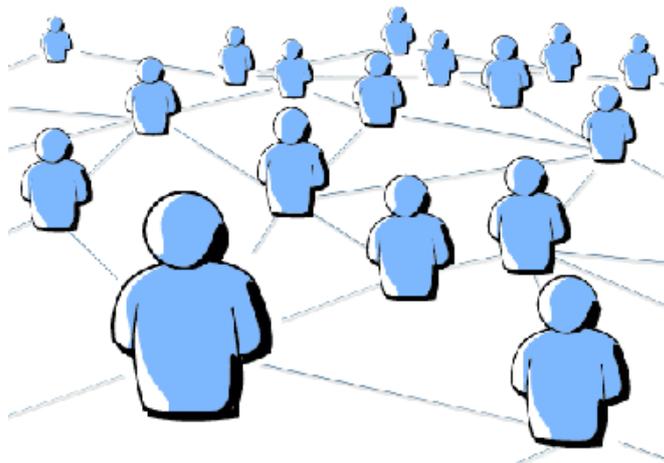
participer, avec d'autres associations, à **défendre et représenter les familles**, en partageant des informations

faire connaître son association en profitant de moyens de communication

partager des expériences de bonnes pratiques

pouvoir être accompagné et soutenu dans vos projets, lors de vos rencontres avec les pouvoirs publics, lors de la création de votre association, etc.

bénéficier d'un soutien opérationnel : utiliser gratuitement un logiciel de gestion pour vos adhésions, disposer de salles, de prêts de matériel, de documentation, etc.



La Conférence des Mouvements

Chaque année, les associations du réseau de l'Udaf 53 se réunissent pour la conférence annuelle des mouvements.

En 2020, elle a eu lieu le jeudi 23 janvier dans les locaux de l'Udaf.

Les associations présentes peuvent échanger sur les actualités, leurs projets, leurs besoins et leurs problématiques communes.

En 2020, la Conférence des Mouvements a mis en lumière le dispositif du Parrainage de Proximité et les deux associations «Vacances & Familles» et «Jonathan Pierres Vivantes» afin de les faire connaître au réseau associatif familial de la Mayenne.



Vacances & Familles favorise l'accès aux vacances pour tous et en particulier aux familles. Elle leur propose des solutions de vacances solidaires : non seulement l'hébergement et les animations sur place mais aussi et surtout un accompagnement avant, pendant et après leur séjour.



L'association ANJPV, composée de parents et frères et sœurs endeuillés, accueille dans ses permanences, lors de rencontres ou sur ses forums, des parents des frères et des sœurs endeuillés.



Le parrainage de proximité est un dispositif piloté en Mayenne par le Secours Catholique et soutenu par l'UDAF de la Mayenne. Il permet de rapprocher un enfant d'un parrain ou d'une marraine qui lui offre une autre ouverture, un autre regard.

PORTER DES SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES



MOT DE LA DIRECTION

Emeric CROISSANT



L'année 2020, bien qu'inédite sur le plan sanitaire, les services de l'Udaf et l'ensemble des salariés ont su s'adapter pour maintenir l'activité et répondre aux besoins des familles de notre département.

En effet, nous avons, en 24^h basculé dans un fonctionnement total, à distance avec les familles et nous avons dû fermer notre accueil physique au public, ce qui n'était jamais arrivé dans l'histoire de notre institution.

Pour autant, l'Udaf n'a pas cessé son développement puisqu'en 2020, le **service d'Appui à l'Accueil Familial** a vu le jour. De plus, notre **service de médiation familiale** a enrichi son offre en participant avec 21 autres Udaf à l'expérimentation d'un dispositif de médiation familiale pour les aidants de personnes en perte d'autonomie en partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

A l'heure de faire un bilan de cette année 2020 particulière, je peux dire que grâce à l'investissement des 78 salariés, 33 administrateurs et nombreux représentants Udaf dans les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS), notre institution a continué d'assurer ses missions à travers ses services mais également ses représentations dans l'intérêt des familles.

Enfin, 2020 marque la fin de nos travaux d'agrandissement ce qui nous a permis de sécuriser l'accueil des familles mayennaises et des professionnels.



CONSOMMATION & BUDGET



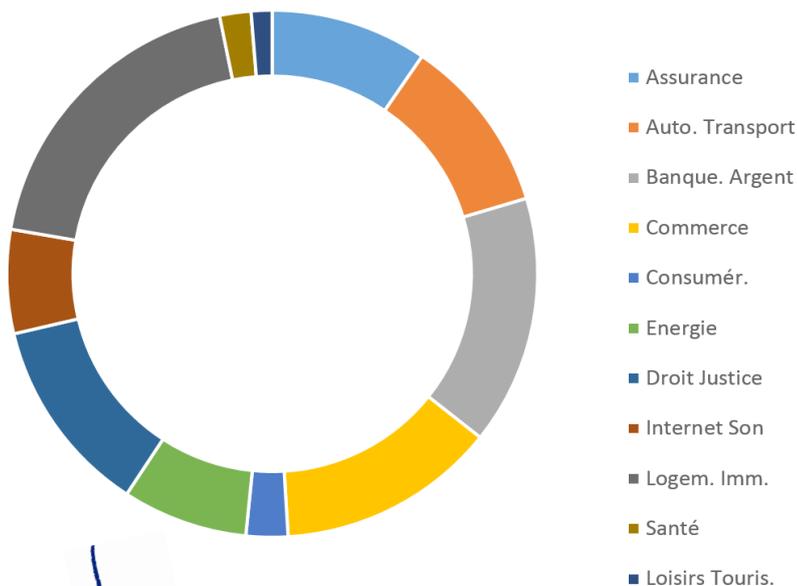
Le service de Défense du Consommateur

L'Udaf est agréée association de défense du consommateur. A ce titre, elle reçoit et accompagne toute personne dans ses démarches quotidiennes et dans les litiges liés à la consommation. Si besoin, les conseils d'un avocat sont sollicités ou les familles sont orientées vers les partenaires spécialisés.

L'objectif est de régler un maximum de dossiers à l'amiable.

232
demandes

Dossiers traités en 2020



Contact



02 43 49 52 50
famillesconseil@udaf53.unaf.fr

Permanences



Permanence téléphonique du lundi au vendredi
Permanence d'accueil le mercredi et le jeudi, de 09^h à 12^h, dans les locaux de l'Udaf sur rendez-vous.

Nos bénévoles se sont adaptés à la crise sanitaire. Ainsi, depuis le 15 mars 2020, plus de 95% des dossiers ont été traités à distance ce qui a permis de répondre à 26 demandes supplémentaires par rapport à l'année 2019.



Notre service de défense du consommateur intervient sur demande dans des associations, organismes, forum,... sur des thèmes liés à la consommation (arnaques sur internet, démarchage à domicile...)

En 2020...

7 bénévoles

555 heures de bénévolat

CONSOMMATION & BUDGET



Le Point Conseil Budget - PCB

Dispositif **labellisé en 2019**, le Point Conseil Budget a pour objectif de **prévenir les difficultés financières** conduisant aux situations de mal endettement et de surendettement ou à leur réitération.

L'Udaf accompagne gratuitement et en toute confidentialité toute personne résidant en Mayenne et qui nous sollicite pour des questions relatives à la gestion budgétaire et financière. Le PCB dispense une aide personnalisée, des conseils, de l'information, de l'accompagnement budgétaire et de l'orientation vers d'autres partenaires si besoin.

255
demandes

Contact



02 43 49 73 89

pointconseilbudget@udaf53.unaf.fr

Actions

- Accueil, information, orientation de tout public.
- Diagnostic et préconisation.
- Accompagnement budgétaire **personnalisé**.
- Accompagnement lors du montage d'un dossier de **microcrédit***.
- Accompagnement dans le cadre d'une **procédure de surendettement**

Partenariats avec



- Action logement
- Maison d'arrêt de Laval
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

En 2020...

3 sessions
d'informations collectives



* Qu'est-ce que le micro-crédit ?

Le micro-crédit est un prêt, destiné aux foyers qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit. L'Udaf instruit des demandes en assurant l'**accueil**, l'**écoute**, la **constitution du dossier**, sa **présentation au partenaire bancaire** et le **suivi du bénéficiaire** pendant la période de remboursement.

Il permet de **financer des projets** liés à la **mobilité**, l'**emploi**, au **logement**, à la **santé**... pour un montant allant de 300 à 3.000€.

L'Udaf travaille en partenariat avec 4 établissements bancaires : l'**association Parcours Confiance (Caisse d'Epargne)**, le **Crédit Mutuel Solidaire**, le **Crédit Coopératif** et le **Crédit Mutuel**

ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS



Les mesures de protection et administratives confiées à l'Udaf

La loi pose le principe que «chacun est capable d'exercer les droits dont il a la jouissance» et donc capable de pourvoir seul à ses intérêts. Mais l'accident, la maladie, le handicap... peuvent altérer temporairement ou définitivement les facultés d'une personne la rendant ainsi vulnérable et dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts. Un Magistrat peut alors décider d'une mesure de protection juridique (en fonction du certificat médical circonstancié délivré par un médecin expert) mandant ainsi une autre personne pour protéger ses intérêts.

La protection est confiée en priorité à la famille ou à défaut à des personnes physiques ou morales comme l'UDAF. La mesure est alors confiée à un mandataire judiciaire qui assiste ou représente une personne dans la gestion de ses biens et d'elle même tout en favorisant sa volonté, son autonomie et ses droits.

1 658
mesures

1 sauvegarde de justice

Protection d'un majeur qui garde sa capacité civile (mesure relais temporaire).

417 tutelles

L'UDAF représente le majeur et exerce pour lui certains actes de la vie courante. Il devra cependant obtenir l'accord du Juge des tutelles pour d'autres actes.

952 curatelles

Régime d'assistance ou de contrôle avec 2 degrés de protection (simple ou renforcée). Dans la curatelle simple, le majeur peut agir par lui même et est assisté de l'UDAF. Pour la curatelle renforcée, l'UDAF gère et assure les dépenses du majeur et suit son patrimoine.

5 Mesures d'Accompagnement Judiciaire

Si une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé n'a pas aboutie, une MAJ peut être prononcée par le juge pour gérer les prestations sociales.

ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS



**44 Mesures
d'Accompagnement
Social Personnalisé**

Destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales. Contrat signé entre une personne et le Conseil Départemental (qui en donne la gestion à l'UDAF) afin de favoriser l'insertion sociale et le retour à l'autonomie du bénéficiaire.

**153 Mesures
Judiciaires d'Aide à
la Gestion du Budget
Familial**

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial concerne les parents qui ont des problèmes financiers. Elle a pour but de les aider à gérer les prestations familiales reçues pour les enfants.

**80 AD'HOC
mineurs**

Ces mesures assurent la protection des intérêts des mineurs lorsque les représentants légaux ne peuvent le faire

**4 Mandats de
Protection Future**

3 mandats de protection future non activés

1 mandat de protection future activé

Ils ont pour but d'organiser à l'avance sa propre protection ou celle de son enfant en désignant la ou les personnes qui sera chargée de s'occuper du demandeur le jour où celui-ci ne pourra plus le faire en raison de son âge ou de son état de santé.

**2 Procédures
de Rétablissement
Personnel**

Procédures de rétablissement personnel (conduit à l'effacement des dettes) et liquidations judiciaires

**M e s u r e s
d'accompagnement
social**

**Mesures de
p r o t e c t i o n
pour mineurs**

**Autres
accompagnements**

ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS



L'Aide aux Tuteurs Familiaux

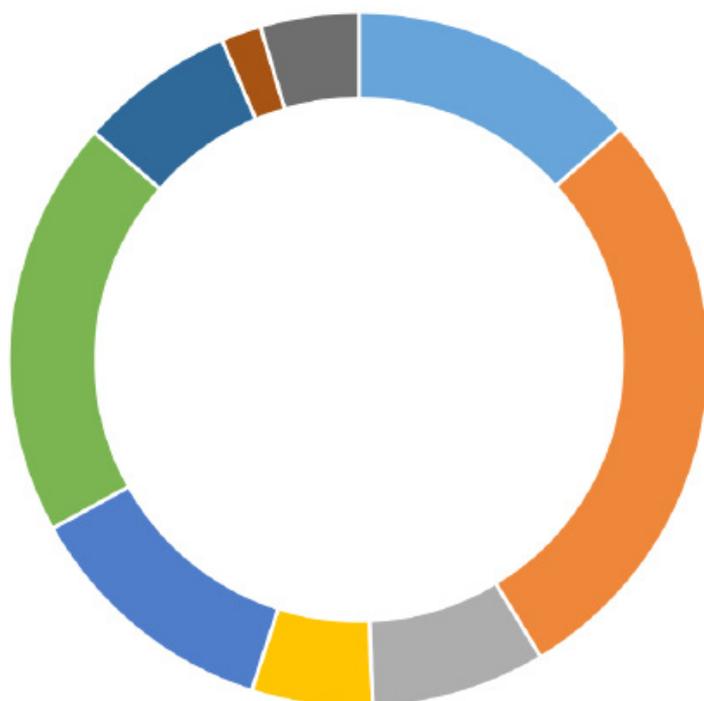
Depuis plus de 10 ans, le service d'**aide aux tuteurs familiaux (ATF53)** exercé par l'UDAF53 et l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés 53 accueille, renseigne et accompagne gratuitement les tuteurs et curateurs familiaux afin qu'ils puissent assurer au mieux l'exercice de leur mandat (informations techniques sur la gestion d'une mesure). Le service accueille également toute personne ayant besoin d'une information adaptée en amont et en aval des mesures de protection.

587
demandes

Contact

 06 22 34 73 30
crondeau@udaf53.unaf.fr

Répartition des demandes



- Demande de mesure de protection
- Procédure
- Compte de gestion
- Droits à ouvrir pour la personne protégée
- Droits et obligations du tuteur/curateur
- Gestion patrimoniale et financière
- Habilitation familiale
- Mandat de protection future
- Divers

Permanences



Laval : Palais de Justice, 3^{ème} jeudi du mois, de 9^h à 12^h

Château-Gontier/Bazouges : Mairie annexe sur rendez-vous

Mairie de Mayenne sur rendez-vous



Information collective

Le service ATF anime également sur demande des séances d'information collectives. En 2020, **9 séances** ont été organisées.

ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS



Les Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale

Encadrée par l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Udaf de la Mayenne possède un siège de droit dans les CCAS et CIAS du département. Nos représentants familiaux, au plus près des familles, mènent une action générale de prévention et de développement social dans les communes apportant ainsi des réponses très concrètes aux attentes des familles. Aux côtés des élus et des représentants associatifs, nos délégués sont étroitement liés à la vie municipale.

83
délégués



En 2020, les nouveaux maires élus suite aux élections municipales ont constitué leur centre communal ou intercommunal d'action sociale. L'Udaf a donc renouvelé ses représentants mais des postes sont encore à pourvoir... N'hésitez pas à nous contacter si cela vous intéresse !



La loi NOTRE rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Contact



epatard@udaf53.unaf.fr
02 43 49 52 65

Le Collectif Interassociatif des Aidants Familiaux - CIAAF 53



Le Collectif Inter Associatif des Aidants Familiaux s'est donné pour mission de faire reconnaître par la société le rôle et la place de tous les aidants familiaux et de défendre leurs intérêts, quels que soient l'âge, le handicap et/ou la maladie de la personne aidée.



Permanence

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) le 2^{ème} et le 4^{ème} mercredi de chaque mois, de 14^h à 16^h afin d'accueillir les aidants familiaux (écoute, accompagnement, information et orientation)

02 43 67 75 77

Les membres du Collectif



DROIT DE LA FAMILLE



La médiation familiale

La médiation familiale est un temps d'échanges et d'écoute réciproque. Un tiers neutre et impartial, le médiateur familial est présent dans l'accompagnement des conflits.

Elle ne concerne pas uniquement les couples en situation de séparation ou de divorce mais également toute personne en conflit familial.

- La médiation peut être spontanée, les personnes s'adressent alors directement à notre service ;
- ou bien, elle peut être judiciaire, la médiation est ordonnée ou enjointe par le Juge aux Affaires Familiales. Aussi, l'Udaf effectue des permanences au Tribunal Judiciaire, lors de convocations à une tentative de médiation familiale, auxquelles sont conviées les personnes qui déposent une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales.

L'entretien d'information préalable à la médiation est gratuit et peut se faire ensemble ou séparément. Une participation financière pour chaque séance est ensuite demandée (fixée selon un barème national CNAF et selon les revenus).

Les accords issus de la médiation peuvent être homologués par la justice.



L'UDAF de la Mayenne participe avec 21 autres Udaf à l'expérimentation d'un dispositif de médiation familiale pour les aidants de personnes en perte d'autonomie en partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

276
demandes

Contact



02 43 49 52 43

mediationfamiliale@udaf53.unaf.fr

212 bénéficiaires

222 enfants concernés

14 médiations familiales judiciaires

En 2020...

186 rendez-vous d'information

34 médiations familiales spontanées

118 rendez-vous de médiation familiale

SANTÉ



La Représentation des Usagers

La loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, a créé un dispositif d'agrément pour les associations désirant représenter les intérêts des usagers du système de santé. L'UDAF dispose de cet agrément.

Elle propose donc des représentants dans les commissions des usagers (CDU) de tous les établissements mayennais.

Ces représentants des usagers du système de santé participent à améliorer la qualité de service dans les établissements de santé et à faire valoir les droits des personnes malades. Leur participation repose sur un engagement bénévole.

L'UDAF siège également au Conseil territorial de santé, organisme qui a pour but, entre autre, de suivre la mise en œuvre de la politique régionale de santé, en lien avec l'Agence Régional de Santé.

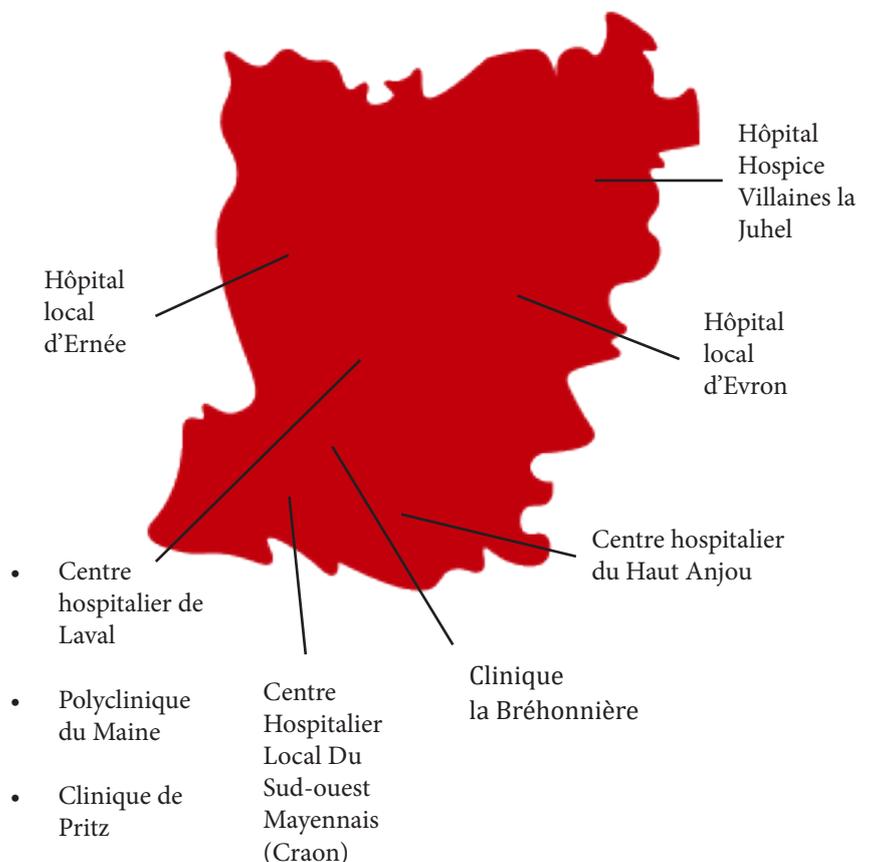


Pour connaître et contacter vos représentants, vous pouvez vous adresser directement à votre établissement de santé au sein duquel la liste doit être affichée ou appeler directement l'Udaf au 02 43 49 52 65.



Permanences

Maison des usagers, Centre Hospitalier de Laval, le 2^{ème} et le 4^{ème} vendredi du mois, de 10^h à 12^h. Tél : 02 43 66 51 33



PARENTALITÉ



Parents Solos
53

Parents Solos 53

Service en commun avec Familles de France 53 destiné aux familles monoparentales et à tout parent se trouvant isolé ou seul pendant une période donnée, l'objectif de Parents Solos est de favoriser l'entraide et d'offrir un appui à la parentalité en **proposant différents types de rencontres et de manifestations** (interventions de professionnels, spectacles, sorties, etc.).

Des temps d'échanges sont également organisés afin de permettre aux parents solos de partager leur expérience et de répondre à un besoin d'écoute, de soutien et de partage.

53
familles

Contact

02 43 49 73 83

parents.solos53@gmail.com



En partenariat avec



Lire et faire lire

Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Des bénévoles à partir de 50 ans offrent une partie de leur temps libre à des enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature. Le programme est mis en place dans des structures telles que les écoles, les collèges, les centres de loisirs, les bibliothèques, etc. Il est développé sur temps scolaire, périscolaire ou lors des TAP (temps d'activités périscolaires).

Une charte définit le rôle et les engagements des lecteurs bénévoles et des structures éducatives. Le dispositif est coordonné en Mayenne par la Ligue de l'Enseignement – FAL53 et l'UDAF. Il dispose également d'un comité de pilotage composé de différents organismes départementaux et associatifs ainsi que d'un lecteur bénévole.



85
structures



L'année scolaire et les lectures en présentiel se sont vues stoppées à compter de mars 2020. Le dispositif s'est adapté en proposant des lectures enregistrées aux **85 structures** dans lesquelles elles interviennent.

En 2020...

20 ans du
dispositif

Création d'un
recueil de
poèmes

Partenariat avec
Bouygues
Télécom

206
bénévoles



En partenariat avec



PARENTALITÉ



Usage responsable du numérique

Deux ateliers, l'un à destination des parents et l'autre pour les enfants et adolescents, sont animés par notre chargée de mission parentalité et un intervenant spécialisé dans les nouvelles technologies.

Dans chaque atelier, une part prépondérante est laissée aux échanges et à la transmission d'informations.

Notre service met également en place des **cafés-parents** sur le thème du numérique, participe à des **projets** et à des **interventions diverses** sur les écrans.



<https://www.monenfantetlesecrans.fr>
<https://www.facebook.com/monenfantetlesecrans>

173
participants

Contact



02 43 49 52 89
crondeaugardie@udaf53.unaf.fr

Cafés-parents et ateliers

Les cafés-parents permettent d'échanger avec d'autres parents vivant les mêmes situations. Ces rencontres d'1h30 environ sont également l'occasion de créer du lien, de dédramatiser et de se rassurer à l'écoute des autres.

Les thèmes sont choisis en fonction de la demande des familles. L'atelier est animé par une chargée de mission parentalité de l'UDAF.

Exemples de thèmes : Guider nos enfants vers l'autonomie, nos ados et internet, les relations frères et sœurs, etc.



Atelier Faber & Mazlish

«Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent» propose à un groupe d'adultes de se rencontrer autour de techniques concrètes, pratiques et efficaces visant à améliorer la communication avec les enfants. L'atelier est composé de 7 rencontres de 2h30 avec chacune un thème précis (encourager l'autonomie, susciter la coopération, compliments et estime de soi, etc...). 1 atelier a eu lieu en 2020.

En 2020...

En raison de la crise sanitaire,
7 cafés-parents ont dû être annulés,
4 cafés-parents dont 1 en distanciel ont pu
être proposés.



Permanence téléphonique

Une permanence téléphonique écoute, informe et oriente sur toutes les questions concernant la fonction parentale tous les jours aux heures d'ouverture de l'Udaf.

Contact



02 43 49 52 89
crondeaugardie@udaf53.unaf.fr

Le parrainage de proximité

Ce dispositif permet de mettre en lien, dans un cadre défini, un enfant avec un parrain ou une marraine qui lui offre une autre ouverture sur le monde, un autre regard. C'est une relation privilégiée destinée à élargir l'entourage de l'enfant. Pour diverses raisons, certains parents ressentent le besoin d'ouvrir les relations de leur enfant à un autre adulte désireux de partager avec lui des activités (vélo, piscine, promenades, cuisine, rencontres, cinéma etc.).



En partenariat avec



Contact



Udaf : 02 43 49 73 83

Secours Catholique : 02 43 56 40 10



Chaque année, un pique-nique annuel est organisé en présence des familles, parrains, marraines, enfants et équipes d'accompagnement. A cette occasion, l'Udaf anime un temps d'échanges. En 2020, le pique-nique a été annulé mais le temps de rencontre et d'échanges a été maintenu.

La Médaille de la Famille

La médaille de la famille est une distinction qui peut être demandée par tout parent ayant élevé au moins 4 enfants et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans ou à toute personne s'étant engagée pour la famille.

Historiquement, elle a été créée en 1920, à la fin de la grande guerre pour honorer les mères ayant élevé dignement plusieurs enfants.

La demande se fait auprès de la Mairie du domicile du parent. Les dossiers sont ensuite envoyés à la Préfecture puis à l'UDAF qui mène une enquête auprès des familles en partenariat avec l'association de la médaille de la famille. L'Udaf et l'association de la Médaille de la Famille sont invitées par les Mairies aux cérémonies de remise de la médaille.



En Mayenne, l'association de la médaille de la famille regroupe les récipiendaires. Elle intervient avec l'Udaf dans l'étude des dossiers.

Président : M. REBILLARD
06 03 61 31 45

LOGEMENT & CADRE DE VIE

Médiation locative

Ce service s'adresse à un public en difficulté d'accès et de maintien au logement et relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) ou sortant d'établissements spécialisés.

L'Udaf loue un bien à un propriétaire (parc privé ou social) puis le sous-loue tout en assurant sa gestion.

Ce service se compose de 3 dispositifs : la médiation locative simple, les appartements relais (en partenariat avec le CH de Laval) et la résidence accueil (en partenariat avec le CH du Haut Anjou).

Contact



algoubaud@udaf53.unaf.fr
02 43 49 73 89

20
sous-locataires



Partenariats :

- à **Château-Gontier**, le dispositif « résidence accueil » est porté par le Centre Hospitalier du Haut Anjou (CHHA) et mis en œuvre avec notre participation.
- à **Laval**, avec le centre hospitalier (Service de Psychiatrie Adultes Lavallois)

L'Accompagnement Social Lié au Logement

Ce service s'adresse à tout locataire, quel que soit son âge, accédant à son premier logement et ayant préalablement sollicité l'aide du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement).

L'ASLL a pour but de mettre en place un ensemble d'actions pour faciliter l'accès au premier logement dans des perspectives d'une insertion durable (démarches administratives, constitution de dossiers ...). C'est un dispositif gratuit, basé sur une démarche volontaire.

En partenariat
avec



ActionLogement



63
familles

Une convention a été signée afin d'établir un partenariat dans le domaine de l'accompagnement des salariés en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement.

L'UDAF53, suite à ce partenariat, se voit attribuer deux missions :

- La réalisation de diagnostics
- L'accompagnement social des personnes

Contact



pblanchet@udaf53.unaf.fr
06 34 30 77 67

34
familles

Service d'Appui à l'Accueil Familial

Le Service d'Appui à l'Accueil Familial informe et accompagne les familles d'accueil mayennaises mais aussi les professionnels qui s'interrogent sur ce mode d'accueil destiné aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Nos missions :

- Renseigner les familles et les professionnels sur le métier d'accueillant familial
- Accompagner les futurs accueillants dans leur projet (démarches vers l'agrément, rencontre avec des familles d'accueil, démarches administratives).
- Accompagner les familles d'accueil (soutien administratif, aide à la coordination des remplacements, lien entre les familles...).



Il existe en Mayenne une association familiale qui regroupe les familles d'accueil : l'AAFA, association des accueillants familiaux pour adultes de la Mayenne. Celle-ci adhère au réseau UDAF.

Contact : 02 43 59 75 05 - afa@laposte.net



En partenariat avec :



Contact



crondeau@udaf53.unaf.fr
06 22 34 73 30



UDAF : EXPERT DES RÉALITÉS FAMILIALES

Enquête 2020



OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE

Enquête 2020 :

Le rôle des grands-parents mayennais dans la vie familiale

Dans le cadre de ses missions d'observatoire des réalités familiales, l'UNAF et les UDAF, en collaboration avec la CNAF ont lancé une grande enquête auprès des parents pour connaître la place laissée aux grands-parents au sein de la vie familiale.

Transmission, soutien, aide matérielle, partage... le lien intergénérationnel est en perpétuel mouvement du fait de l'allongement de la durée de vie et de l'évolution de notre société. Les grands-parents d'aujourd'hui reconnaissent eux-mêmes que leur modèle est différent de celui des générations précédentes.

Etudier le rôle des grands parents, c'est s'interroger sur la transmission, la construction mais aussi sur les solidarités au sein d'une famille.

La crise sanitaire et le confinement qui secouent notre société ont également démontré au travers d'enquêtes et de reportages que l'absence de lien fait ressortir l'importance que celui-ci peut avoir pour de nombreuses familles.

Alors, quel est ce rôle aujourd'hui ?
Quelle place laisse-t-on aux grands-parents ?



L'enquête

En Mayenne, 286 parents ont répondu à l'enquête. Le questionnaire a été envoyé de manière aléatoire à des parents d'enfants mineurs allocataires de la CAF 53 (caisse nationale d'allocations familiales) en 2019. Au niveau national, 17.000 personnes ont participé à l'enquête.

92% des répondants sont des femmes, 83% sont en couple, 17 % sont des familles monoparentales. La majorité des parents interrogés a deux enfants (dont l'aîné a entre 10 et 14 ans) et a entre 35 et 44 ans.

Concernant les grands-parents (parents ou beaux-parents des répondants), leur âge moyen se situe entre 65 et 68 ans. Ils sont majoritairement retraités (60%). 18% sont encore actifs et 22% sont décédés. Les grands-parents vivent à plus de 98% à leur domicile.

Quelques statistiques

L'INSEE¹ mesurait qu'en 2011, la France métropolitaine comptait 15,1 millions de grands parents avec une part plus importante des grands-mères (8,9 millions) par rapport aux grands-pères (6,2 millions). L'augmentation du nombre de grands-parents est liée à la montée de l'espérance de vie. On devient, en moyenne, grand-mère à 54 ans et grand-père à 56 ans mais ces moyennes cachent de grandes disparités. De même, des différences régionales marquées existent quant à la proportion de personnes concernées, qui dépend notamment de la fécondité différenciée selon les territoires.

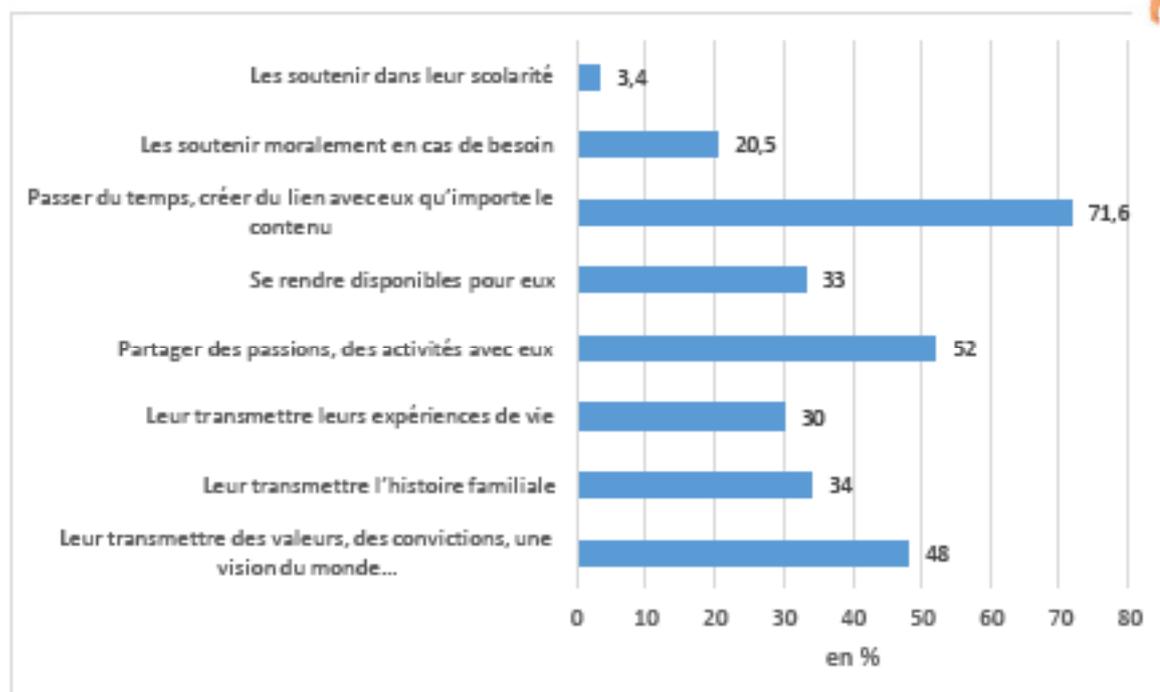


¹N. Blanpain, L. Lincot, « 15 Millions de grands parents », INSEE Première, octobre 2013

Lien intergénérationnel : entre transmission et construction

1/ Les attentes des parents :

Le temps passé ensemble , largement privilégié



Le temps passé ensemble, la création d'un lien intergénérationnel est donc privilégié par les parents répondants. Parmi les priorités, on note également la transmission des valeurs et de la vision du monde. Le rôle éducatif est quant à lui très peu exprimé. Ces attentes varient peu selon l'âge des grands-parents, la catégorie socio-professionnelle et le sexe des parents répondants.

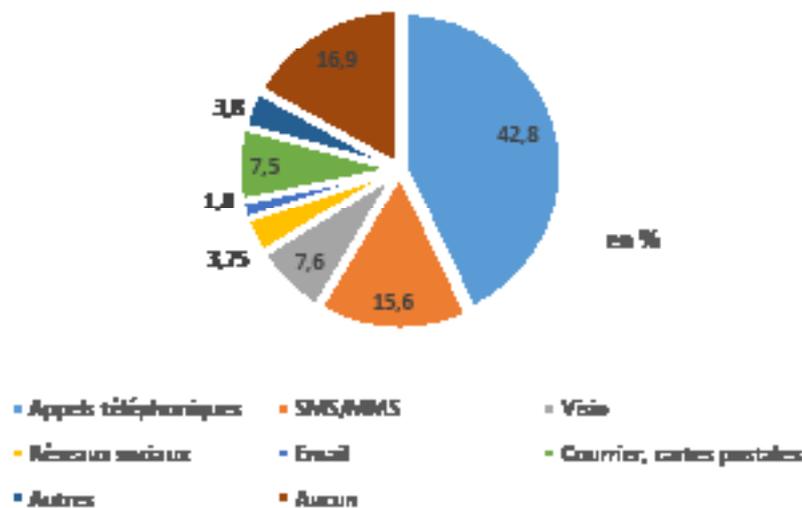
2/ Les relations avec les grands-parents :

En Moyenne, dans plus de 60% des cas, les grands-parents habitent à moins de 45 minutes des petits-enfants, ce qui permet une rencontre physique régulière, la plus forte fréquence se situant entre une à trois fois par mois.

	Tous les jours ou presque	Une à trois fois par semaine	Une à trois fois par mois	Une ou deux fois par trimestre	Une à trois fois par an	Moins d'une fois par an	Jamais	Total
Grand-mère maternelle	6,0%	28,2%	32,5%	18,4%	12,0%	1,7%	1,3%	100,0%
Grand-père maternel	5,3%	28,4%	32,7%	15,4%	9,6%	2,4%	6,3%	100,0%
Grand-mère paternelle	2,7%	15,1%	38,4%	19,6%	14,6%	4,1%	5,5%	100,0%
Grand-père paternel	2,3%	14,8%	40,3%	19,9%	13,6%	4,0%	5,1%	100,0%

On notera que les enfants sont un peu plus en contact avec leurs grands-parents maternels. D'après certaines études existantes, les attentes de la mère seraient supérieures vis-à-vis des grands-parents et notamment vis-à-vis de leur propre mère. Ce serait également plutôt la mère qui définirait les interventions des grands-parents notamment dans la petite enfance [2]. 31,6 % des enfants demandent à voir plus souvent leurs grands-parents (ce point de vue restant celui des parents).

Rencontrer ces grands-parents, c'est aussi utiliser d'autres moyens de communication, certains s'étant mis en place dû à l'éloignement géographique. Cependant, ces outils (le téléphone restant le plus utilisé contrairement aux réseaux sociaux, email ou sms) peuvent aussi être un complément aux rencontres physiques sans pour autant les remplacer.



Quand les liens intergénérationnels sont rompus

En moyenne, 4,5% des enfants ne voient jamais leurs grands-parents (5,1% pour l'enquête nationale). Si ces chiffres peuvent être le résultat d'un éloignement, ils peuvent également traduire une situation de rupture. Parfois les relations familiales se transforment en véritables conflits et privent certains grands-parents et petits-enfants de leur relation. Ce sont également parfois les parents qui souhaitent maintenir ces liens.

La piste de la médiation familiale est alors à explorer. La médiation familiale est un temps d'échanges et d'écoute réciproque durant lequel un tiers neutre et impartial, le médiateur familial est présent dans l'accompagnement des conflits. Il peut permettre de rétablir un dialogue constructif, de clarifier la situation et d'identifier les besoins de chacun, de rechercher des solutions concrètes.

Si la médiation aboutit à un accord amiable, celui-ci peut être homologué par le juge aux affaires familiales (JAF), de façon à lui conférer la même valeur juridique qu'un jugement.

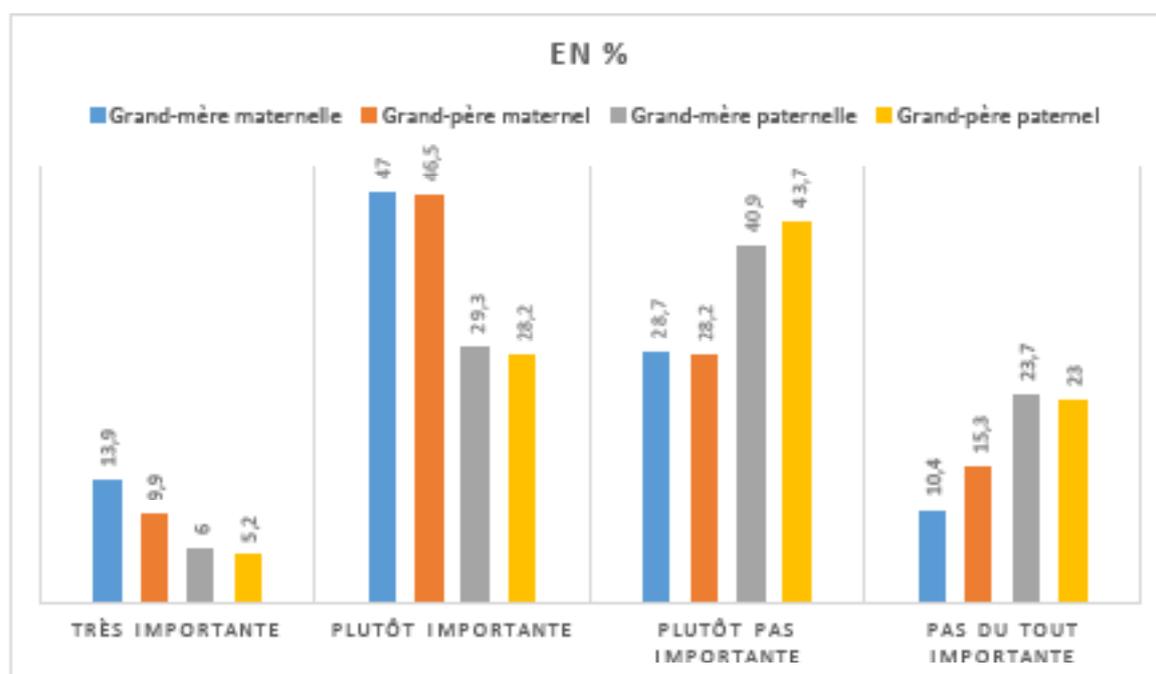
Car l'existence de la relation grands-parents / petits-enfants est aussi inscrite dans la loi (article L371-4 du code civil) : « L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit. Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non. ».

Adresse utile :

service de médiation familiale – UDAF53 - ☎ 02 43 49 52 43
mediationfamiliale@udaf53.unaf.fr

[2] : « Place des grands-parents après la naissance du nouveau-né – les attentes des parents participant à la cohorte Effe », op. cit – A.Thalinesau et L.Morik

3/ Quelle place les grands-parents ont-ils dans l'éducation de vos enfants :



On notera la place importante (ce qui vient conforter les résultats ci-dessus) de la lignée maternelle. Si les attentes sont plus fortes, il faut aussi préciser que 92% des répondants sont des femmes. Ce qui pourrait signifier qu'elles laissent plus de place à leurs propres parents. On notera que la santé des grands-parents paternels est plus fragilisée (8% ont des problèmes de santé contre 3% pour les grands-parents maternels).

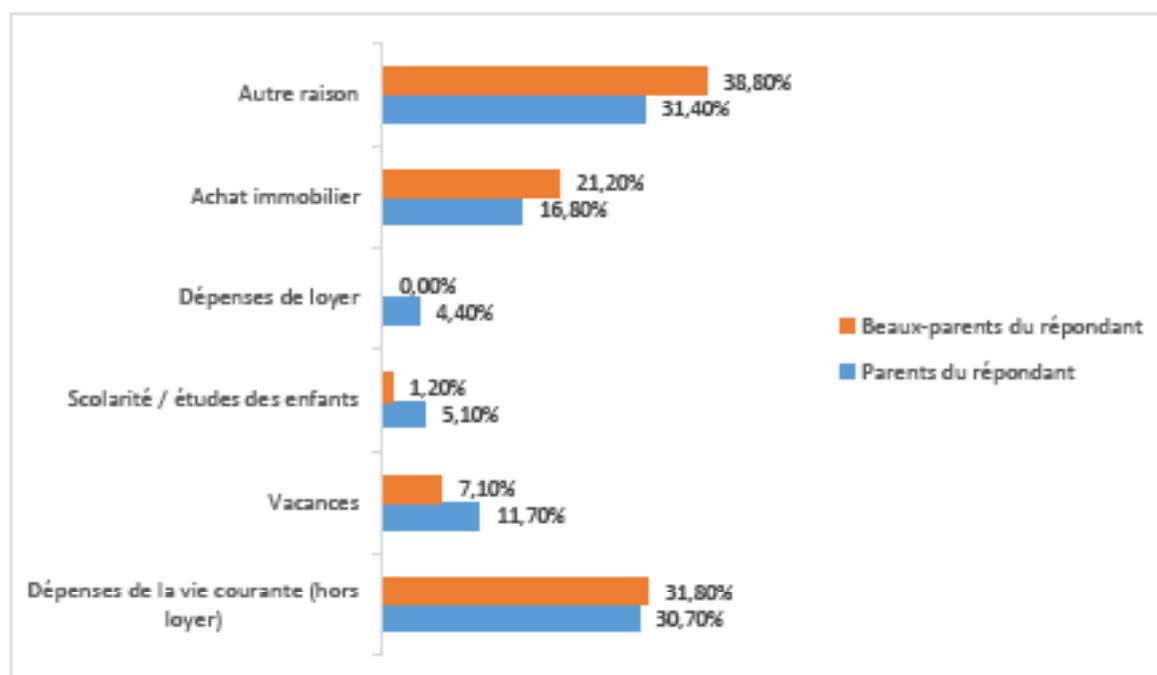
Pour près de 40% des répondants, cette place est le résultat de leur propre choix contre 8,5% le choix de celui des grands-parents et 1,6% celui des petits-enfants. Pour 25% des répondants, l'éloignement géographique est également un facteur déterminant. Enfin, 10% des parents évoque la mésentente.

Les solidarités intergénérationnelles

1/ La solidarité financière

La première des solidarités est financière. Sur la totalité des familles mayennaises interrogées, la majorité (53,4%) déclare ne pas avoir bénéficié de soutien financier de la part de ses parents ou beaux-parents. Pour ceux ayant déjà reçu une aide financière, celle-ci prend d'avantage la forme d'un don (59,3%) plutôt qu'un prêt (40,7%) et possède majoritairement un caractère exceptionnel. Cette aide est principalement dédiée aux dépenses de la vie courante (tableau ci-dessous).

Objet du soutien financier :



Les familles monoparentales ont moins bénéficié d'un soutien financier (41,5% contre 48,3 pour les couples). Celles qui ont eu recours à une aide, la jugent indispensable pour les dépenses de la vie courante (85%) et pour la scolarité et les études des enfants (67%). Pour les mêmes aides, les couples jugent l'aide importante mais pas indispensable.

La catégorie socio-professionnelle ayant le plus bénéficié d'aides financières est celle des cadres supérieurs, professions libérales, ingénieurs.

On constate que plus le répondant a un nombre élevé de frères ou sœurs, moins le soutien financier des parents et/ou beaux-parents est fréquent (51,5% pour les enfants uniques contre moins de 40% pour les fratries de 3 enfants et +).

2/ La solidarité non financière

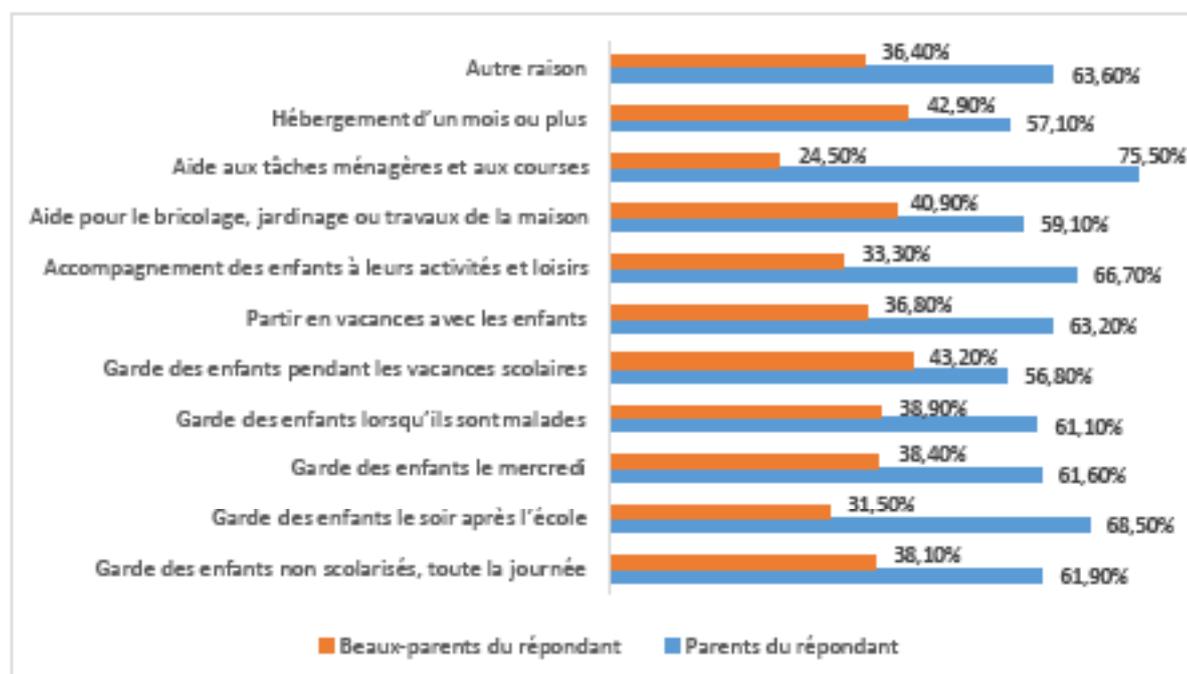
77 % des familles, qu'elles soient en couples ou monoparentales, ont déjà bénéficié d'un soutien non financier de la part de leurs parents et/ou beaux-parents. Comme les aides financières, plus le parent est issu d'une grande fratrie, moins le soutien est important, bien que les résultats soient beaucoup moins nuancés.

Ce soutien est plus fréquent pour les répondants issus des catégories cadres, professions intermédiaires et employés (entre 82 et 83%) que chez les ouvriers, artisans et chefs d'entreprises (63%) et les personnes sans emploi (59%).

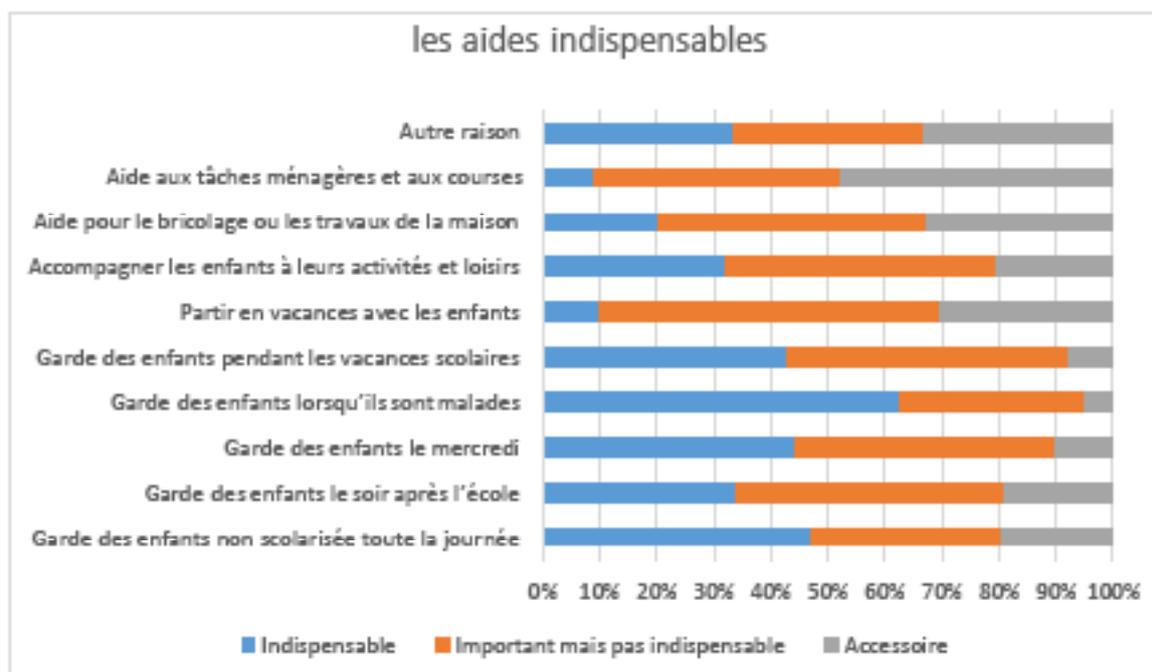
L'objet de ces services rendus a été posé dans notre étude et révèle que la garde des enfants prend une place importante. Selon une étude^[3], en France métropolitaine, elle représentait en 2010 un volume horaire hebdomadaire de l'ordre de 23 millions d'heures, équivalent à celui des assistantes maternelles.

[3] Note d'Analyse n°193, CAS – Centre d'Analyse Stratégique (CAS) – 2010, 12pg

Objet de l'aide non financière :



La garde du mercredi et des vacances scolaires apparaît comme le soutien le plus régulier pour les parents. Pour la plus grande partie des répondants, partir en vacances avec les petits-enfants et les garder lorsqu'ils sont malades restent occasionnels tout comme l'aide au bricolage, jardinage et travaux.



Conclusion

Cette enquête nous montre que les grands-parents occupent une place essentielle et parfois indispensable dans l'organisation des familles mayennaises et ce, quelle que soit la situation socio professionnelle des parents.

Les parents n'attendent pas des grands-parents qu'ils se substituent à leur rôle mais bien qu'ils apportent un regard, une ouverture différente à leurs enfants ; ainsi, peu importe la proximité géographique, les parents souhaitent que les grands-parents transmettent les valeurs et l'histoire familiale.

L'enquête montre également que les solidarités apportées par les grands-parents sont bien présentes quel que soit le milieu social. Leur rôle et leur image ont évolué, leur place au sein de la famille également.

Témoignage

de grands-parents mayennais

« Nous avons eu 4 enfants qui sont notre fierté et font notre joie. 9 petits-enfants sont nés et vont aujourd'hui de 16 ans à 5 ans. Nous ne les voyons pas souvent du fait de la distance mais ce qui compte, ce n'est pas la quantité mais la qualité de nos rencontres. La petite dernière, dès l'âge de 2 ans, alors qu'elle ne nous avait vus que 3 ou 4 fois, se jette dans nos bras en arrivant chez nous : « Papy, mammy ! ». Quelle joie pour nous grands-parents de pouvoir la serrer dans nos bras ! cela nous avait étonnés mais nous avons vite compris : ses parents comme nos autres enfants leur parlent régulièrement de leurs grands-parents et bien que nous ne soyons pas des fous d'Internet, nous pouvons aussi les voir sur WhatsApp ou par Face Time.

Il y a aussi les grandes vacances. Nous avons la chance de pouvoir accueillir nos petits-enfants au bord de la mer, à tour de rôle, bien qu'il nous est arrivé d'avoir 5 petites-filles en même temps : je vous laisse imaginer l'ambiance dans un petit appartement, mais la plage est en face et c'est d'ailleurs ici ou presque qu'ils ont appris à nager. L'aîné des petits-enfants a demandé de nous accompagner en voyage en Corse. La semaine s'est super bien passée et nous avons pu échanger avec lui sur de nombreux domaines (culture, tradition...).

En conclusion, malgré l'éloignement et même si nous ne sommes pas des grands parents gâteaux, ce n'est que du bonheur pour nous, pour les petits enfants et aussi pour les parents, car nous faisons attention à respecter leur mode d'éducation même s'il diffère parfois du nôtre. »

UNIS
POUR LES
FAMILLES

UDAF de la Mayenne
26 rue des Drs Calmette et Guérin
CS 11009 – 53010 Laval Cedex

☎ 02 43 49 73 83
✉ udaf53@udaf53.unaf.fr
www.udaf53.fr



Enquête réalisée dans le cadre de l'observatoire de la famille de l'UNAF sur la base de familles allocataires de la CAF (caisse d'allocations familiales) de la Mayenne.



Crédits photos © jemastock & macrovector - Freepik.com



UNIS POUR LES FAMILLES

Directrice de la Publication et Présidente de l'Udaf :
Odile GOMBAULT

Création et Impression : Service communication de l'Udaf de la Mayenne

Dépôt légal : Juin 2021 / N°ISSN en cours

Union Départementale des Associations Familiales (Udaf)
26 rue des Docteurs Calmette et Guérin - 53 000 Laval
udaf53@udaf53.unaf.fr - 02 43 49 52 65

